



Annulation et Indemnisation suite Dol

Par **boulette33**, le **05/08/2019** à **10:51**

Bonjour

Suite à la non divulgation d'un tuyau dans notre terrain (juste signé compromis de vente du terrain + accompte auprès du constructeur) ,

Comment annuler ce terrain , et que demander en indemnisations (de plus , est ce la un dol ou une réticence dolosive ?)

Merci pour vos réponses .

De plus doit-on attendre que le promoteur fasse l'annulation ou est ce à nous de le faire ?

Merci aux experts qui passeront par là et voudront bien nous répondre